

Centre I FAP M E Liège-Huy-Verviers

PHYTOLICENCE: Techniques de remplissage et nettoyage du pulvérisateur contenant des produits phytopharmaceutiques (Agrée)



\(\overline{\text{\rm 4}}\) 4 h \(\overline{\sigma}\) 60,00 €

Public

La formation s'adresse aux travailleurs du secteur vert - entrepreneurs parcs et jardins, horticulteurs, jardiniers, paysagistes, pépiniéristes, arboristes, agronomes, agriculteurs.

Types de phytolicence concernés : P1 / P2 / P3

Objectifs

Au terme de cette formation, le participant aura une connaissance théorique des techniques lui permettant de réaliser ou faire réaliser les opérations de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs contenant des produits phytopharmaceutiques, en respectant la législation en vigueur. De plus, le participant aura acquis les compétences nécessaires pour rendre conformes aux législations concernées ses infrastructures de travail. Enfin, le participant aura pris connaissance des différents systèmes de traitement des effluents phytosanitaires afin d'étudier la faisabilité d'un tel système dans son entreprise.

Types de phytolicence concernés: P1 / P2 / P3

Ce module de formation a pour but d'expliquer aux apprenants la législation et les techniques à respecter en termes de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs, en liant notamment cela avec des notions de protection des eaux. Actuellement, ces aspects de la législation sont perçus comme complexes par les professionnels des secteurs verts or ceux-ci sont directement concernés. Chaque chapitre de la formation expliquera un aspect concret de la législation afin que l'apprenant puisse apprendre progressivement le sujet.

Au terme, l'apprenant sera capable de réaliser un diagnostic de ses infrastructures concernées par le remplissage et le nettoyage du pulvérisateur afin que son entreprise puisse rester en conformité vis-à-vis de la législation en vigueur. Cette formation va également apporter à l'apprenant l'information suffisante pour lui permettre de réaliser, le cas échéant, des travaux d'installation d'un système de traitement des effluents phytosanitaires.

En fin de séance, afin de vérifier les compétences acquises par les apprenants, un exercice pratique de détection de nonconformités d'une situation et de présentation de solutions sera réalisé.

Contenu de la formation :

Introduction

Pollutions ponctuelles et diffuses

- Norme de contamination et de potabilisation de l'eau
- Causes de dépassement des normes
- Exemples de pertes

Remplissage et nettoyage du pulvérisateur

- Aspect législatif (lieux autorisés pour les opérations de remplissage et nettoyage)
- Matériel permettant la sécurisation des ces opérations
- Plan d'une réalisation

Système de traitement des effluents de nettoyage des pulvérisateurs

- Différents principes de fonctionnement (biologique ou chimique)
- Appareils disponibles en Wallonie
- Capacité de traitement des différents appareils
- Entretiens du système de traitement
- Capacité d'auto-construction
- Prix

Cas pratiques

Séance de questions-réponses

Informations pratiques

- > Droit d'inscription 60.00 €
 - Cette formation est agréée "chèques formation".
- Horaires
 - Villers-Le-Bouillet
 - Le 2 février 2026
 De 8h30 à 12h30
 - > Le 2 mars 2026 De 8h30 à 12h30
- Certificat AttestationAttestation de participation
- > Aides sectorielles à la formation

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet Fonds sectoriels de formation (http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation)

Cette formation est payable par Chèques-Formation mais également par Chèques-Formation Eco-climat. Plus de renseignements via cette page: https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html (https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html).

Reconnaissance

Cette formation est agréée et donne l'accès à 1 unité de formation continue dans le cadre de l'arrêté ministériel du 24/05/2016 exécutant l'arrêté du Gouvernement wallon du 28/04/2016 relatif à la formation initiale et continue et à l'évaluation des connaissances nécessaires pour l'obtention et le renouvellement d'une phytolicence.

Pour tout renseignement sur la phytolicence en Région Wallonne, consultez le site web de référence suivant: www.pwrp.be/phytolicence (https://www.pwrp.be/phytolicence).